

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
17 Décembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le 3 Décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Brinay.

Date de la convocation : 10 Décembre 2019

Date d'affichage du compte-rendu : 24 Décembre 2019

Etaient présents :

- **Achun** : Dominique JOYEUX
- **Alluy** : **Bernard DAUTELOUP**
Supplée **Patrice BONNET**
- **Aunay en Bazois** : Patrick CHAUSSAT
- **Avrée** : Georges CHÂTEAU
- **Biches** : Jean-Philippe PANIER
- **Brinay** : Pierre TISSIER-MARLOT
- **Cercy-la-Tour** : Sébastien DESCREAU,
Caroline MARCEAU
Marie-Laure PARMENTIER
Michel MULOT
Alain REININGER
- **Charrin** : Hervé GARÇON
- **Chatillon-en-Bazois** : Michèle DARDANT
Marie-Josèphe ALEXANDRE
- **Chiddes** : Bernadette VOILLIOT
- **Chouigny** : Thierry LAPORTE
- **Dun sur Grandry** : Christiane
MAURY-JOSSERAND
- **Fléty** : Henri MARCEL
- **Fours** : Georges PEREIRA
David BONGARD
- **Isenay** : Philippe LAFAYE
- **Lanty** : Annick BERTRAND
- **Limanton** : Pierre PÉRÉ
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Jacques
CHARMONT,
Françoise DUBUC,
Jean-Claude DESRAYAUD
Thierry DESCOURS
- **Maux** : Eric THOMAS
- **Millay** : Christian POUCHELET
- **Montapas** : Michel BERTIN
- **Mont et Marré** : **Sylvain BONNODOT**
Supplée **Gérard PERCEAU**
- **Montigny sur Canne** :
Pierre REVENIAUD
- **Moulins-Engilbert** : Frédéric MONET,
Serge DUCREUZOT,
Jacques PERRAUDIN
- **Poil** : Christian COURAULT
- **Préporché** : René DUVERNOY
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Hilaire Fontaine** : Claude ROYÉ
- **Saint-Honoré-les-Bains** :
François GRANDJEAN
Didier BOURLON
Jean-Jacques LAMALLE
- **Savigny Poil Fol** : Bernard LEBLANC
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Thaix** : David JOYEUX
- **Vandenesse** : **Jean-Claude NEANT**
Supplée **Bernard LAGOUTTE**
- **Villapourçon** : Guy CLOIX

Conseillers communautaires suppléants présents :

Jean-François LEMAITRE, Pascal PETIT, Isabelle EPINAT, Jean-Claude LAMBERT.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 51
- Procurations : 12
- Qui ont pris part à la délibération : 63

Procurations de :

- 1 - Mme Marie-Christine ROY à M. Georges PEREIRA
- 2 - M. Serge CAILLOT à M. Hervé GARCON
- 3 - M. Michel DURAND à M. Thierry LAPORTE
- 4 - M. Emmanuel BERNARD à M. Sébastien DESCREUX
- 5 - M. Pierre BROSSARD à M. Serge DUCREUZOT
- 6 - Mme Michèle ANDRIOT à Mme Françoise DUBUC
- 7 - M. Gilles GONIN à M. Jacques CHARMONT
- 8 - M. Michel HARASSE à Mme Annick BERTRAND
- 9 - Mme Ginette DOMART à M. Frédéric MONET
- 10 - M. Michel MARIE à Mme Michèle DARDANT
- 11 - Mme Nathalie MICHON à M. Christian COURAULT
- 12 - M. Patrick BERTIN à M. Jean-Claude NEANT

Secrétaire de séance : Georges PEREIRA

Assistaient également à la réunion : Maëlle GRANGEON Directrice de la CCBLM,
Baptiste PERRIER Chef du Pôle Développement de la CCBLM
Didier BROUSSE, comptable public de la CCBLM

LISTE DES DELIBERATIONS DU 17 Décembre 2019

- **N° 2019-197** : Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 22 Octobre 2019.
- **N° 2019-198** : Action sociale : Convention territoriale globale
- **N° 2019-199** : Action sociale : Contrat enfance jeunesse
- **N° 2019-200** : Action sociale : Financement des Maisons des Services Au Public
- **N° 2019-201** : Travaux : lancement de la consultation des entreprises pour l'extension de la Marelle
- **N° 2019-202** : Travaux : Plan de financement modifié pour le projet d'extension de la Marelle
- **N° 2019-203** : Economie : dossier accueil de nouvelles populations
- **N° 2019-204** : Economie : dossier OCMACS
- **N° 2019-205** : Economie : demande de subvention DETR pour la ZAE d'Alluy
- **N° 2019-206** : Economie : territoire d'industrie
- **N° 2019-207** : Personnel : annexes au règlement intérieur
- **N° 2019-208** : Personnel : créations de poste
- **N° 2019-209** : Logiciel comptabilité et gestion des ressources humaines
- **N° 2019-210** : Assainissement : tarifs de l'assainissement collectif
- **N° 2019-211** : Assainissement : travaux d'extension de réseau - port de Cercy-la-Tour
- **N° 2019-212** : Déchets ménagers : tarifs de la redevance des déchets ménagers
- **N° 2019-213** : Déchets ménagers : modification du règlement de la REOM
- **N° 2019-214** : Déchets ménagers : régularisations de la REOM
- **N° 2019-215** : Déchets ménagers : demande de subvention DETR pour la mise aux normes de la déchetterie de Cercy-la-Tour
- **N° 2019-216** : Finances : décisions modificatives – budget général
- **N° 2019-217** : Finances : décisions modificatives – budget déchets ménagers
- **N° 2019-218** : Finances : attribution de compensations définitives

- N° 2019-219 : Finances : indemnités du comptable
- N° 2019-220 : Voirie : fonds de concours 2019
- N° 2019-221 : Emprunt voirie 2019
- N° 2019-222 : Voirie : demande de subvention DETR
- N° 2019-223 : Tourisme : subvention de l'établissement thermal
- N° 2019-224 : Travaux du port de Cercy-la-Tour
- N° 2019-225 : Habitat : convention OPAH avec le Conseil départemental de la Nièvre
- N° 2019-226 : Finances : ouverture de crédits d'investissement

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion

N°2019-197

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 22 octobre 2019.

Décisions prises par la Présidente et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

Compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Devis

Assainissement :

- Doras : Achat de matériel : Devis N°50956465-001 de 351,60 € H.T
- M.V.F : Aménagement véhicule kangoo : Devis N°02525 de 840 € H.T
- SARL ROUSSEAU : Vidange décanteurs sur divers sites : Devis N° 281019 de 11 310 € H.T
- Damien ROCHER : Intervention plomberie Step St Honoré : Devis N° 331 de 687,58 € H.T
- LARTEAU TP : Travaux réseau Luzy: Devis N° DE03372 de 805 ,00 € H.T

Voirie :

- Transports MARTIN : PAT Manuel Luzy : Bon de commande N°3/2019 de 1 145,00 € H.T.
- SNT-PAM : PAT Manuel Luzy : Bon de commande N° 4/2019 de 10 125,00 € H.T.
- NTM Corbigny : Enrobé Commune de St gratien Savigny : Bon de commande de 416,00 € H.T
- TP GUINOT : PAT automatique Commune de Fours : Bon de commande de 2 500,00 € H.T
- Entreprise COCHET : Elagage Commune d'Avrée : Devis N°40 de 255,00 € H.T
- TRANSPORTS CASSIER : Transports Matériaux : Devis N°VIA1911080019 de 432,50 € H.T
- SARL CMAC : Travaux Berlingo BX948XD : Devis N° DE00739 de 496,37 € H.T
- ETS CHAUSSARD : Réparation aqueduc Préporché : Devis N° D00127 de 1965,00 € H.T
- ETS LAFARGUE : Transport Matériel Commune de Semelay : Devis N° 1 de 11,43 € H.T
- SNT-PAM : Fourniture Commune de Chiddes : Devis N° 1D 1911042 de 1315,00 € H.T.
- Transports MARTIN : Matériaux Commune Luzy : Devis N° 76 de 1 259,81 € H.T.
- EUR Julien LAUDET : Travaux voirie Commune La Nocle-Maulaix : Devis N° DE19050 de 1200,00 € H.T
- NTM Corbigny : Enrobé Commune d'Achun : Bon de commande de 312,00 € H.T
- SARL CMAC : Travaux Berlingo BX948XD : Devis N° DE00746 de 127,90 € H.T
- GEDIMAT : Matériel Voirie : Devis N° 133115 de 76,16 € H.T
- ETS LAFARGUE : Transport Matériel Commune de Fours : Devis N° 2 de 11,93 € H.T
- Transports MARTIN : Matériaux Commune Charrin : Bon de commande de 298,00 € H.T.
- NTM Corbigny : Enrobé Commune de Châtillon: Bon de commande de 83,20 € H.T
- SARL CMAC : Travaux Berlingo BX948XD : Devis N° DE00754 de 127,26 € H.T
- LARTEAU TP : Fourniture matériaux voirie commune Avrée: Devis N° DE03370 de 699 ,00 € H.T
- Transports MARTIN : Achat matériaux Commune de St Hilaire : Devis N° 77 de 604,61 € H.T.
- Emmanuel HEDON : Curage Fossés Commune de Tazilly : Devis de 576,00 € H.T.
- Laurent GEY : Curage Fossés Commune de Préporché : Devis N° DEV00000018 DE 900,00 € H.T

Travaux :

- Ets Yves BERTHIER : Réparation regard Semelay : Devis N°00582 de 150,00 € H.T
- François LEMAITRE : Travaux Grande halle : Devis N° D19-10-00175 de 563,39 € H.T
- Nicolas LEJAULT : Remplacement radiateur MPE Alluy : Devis N° DE1907-024 de 250,12 € H.T

- SARL CLAUD'ELEC : Remplacement éclairage Grande Halle : Devis N°02102019 de 97,84 € H.T
- SARL CLAUD'ELEC : Mise en place Câble Grande Halle : Devis N°05102019 de 229,75 € H.T
- Garage BERTHIER : Réparation véhicule administratif Luzy : Devis N° 2201 de 663,72 € H.T
- Garage BERTHIER : Réparation véhicule administratif Luzy : Devis N° 2221 de 316,49 € H.T
- AZ FEU : Remplacement éclairage Grande Halle : Devis N° 19-082 de 124,00 € H.T
- AZ FEU : Remplacement cartouche désenfumage : Devis N° 19-092 DE 300,40 € H.T

Culture :

- Thierry KI : Ateliers CLEA Cercy la Tour : Devis de 2 530,00 € T.T.C
- Yves NIVOT : Projet photographique CLEA Luzy : Devis N° yn-dev20190914-1 de 3 570,00 € T.T.C
- A VRAI DIRE : Spectacle Dom Juan : Devis de 2 000,00 € T.T.C
- A VRAI DIRE : Ateliers CLEA : Devis de 5 526, 00 € T.T.C
- Association Jeunes Artistes : Projet collègue Anthony Duvivier : Devis de 2 200,00 € T.T.C
- Ted Nomad : Projet collègue Anthony Duvivier : Devis de 6 000,00 € T.T.C
- Thierry KI : Ateliers CLEA Moulins-Engilbert : Devis de 1 800,00 € T.T.C
- Thierry KI : Ateliers CLEA Village d'enfants : Devis de 960,00 € T.T.C
- Compagnie Coléoptère : Echanges Métisses II : Devis de 9 450,00 € T.T.C
- Fusion FM : Abonnement diffusion annonces : Contrat de 110,00 € T.T.C
- Association Solau& Cie : Ateliers CLEA : Projet 1 : 770,00 € T.T.C
Projet 2 : 1540,00 € T.T.C
Projet 3 : 2320,00 € T.T.C
- Thierry KI : Spectacle musical Cercy et Moulins : Devis de 400,00 € T.T.C

Déchets Ménagers :

- Orange Business Services : Portable Emmanuel SAVE : Devis N° 91022187 de 81,54 € H.T

Divers :

- Stylpub : Oriflammes OTBLM : Devis N° DV17280 de 268,63 € H.T
- Adista : Dégrouper site de St Honoré : Devis N° ABA-21/10/2019-185769 de 360,00 € H.T
- Adista : Assistance réseau : Devis N° ABA-19/08/2019-182081 de 340,00 € H.T
- Adista : Achat Onduleur serveur : Devis N° ABA-14/11/2019-187209 de 150,00 € H.T
- Adobe : Licence OTBLM : Bon de commande N°260061974 de 1079,64 € H.T
- Terrine du Morvan : 1 Composition OTBLM : Devis N° 44 de 59,45 € H.T
- GUINAUDEAU : Panneau Mistral voile OTBLM : Devis N° 191114-58 de 1298,00 € H.T
- GUINAUDEAU : Panneau Mistral OTBLM : Devis N° 191114-58 de 952,00 € H.T
- CHEVILLON IMPRIMEUR : OTBLM Impression Guide Hébergement 2020 :
Devis N° 048898/00 dz 1841,00 € H.T
- SEIC IMPRIMEUR : OTBLM Impression : Devis N° 22608 de 129,00 € H.T
- DB INFORMATIQUE : OTBLM Matériel informatique : Devis N°D017845 de 983,83 € H.T
- GUINAUDEAU : Panneau Mistral voile OTBLM : Devis N° 191114-58 de 2382,10 € H.T
- PROLIANS DURUPT : Clés CCBLM site de Moulins : Devis N° 246194 de 152,00 € H.T
- CASSIER : Achat Granulés Maison Santé Châtillon : Devis N° 00088550 de 1032,73 € H.T

Compte-rendu des décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Action sociale :

- Reprise de la propriété de la plateforme logement

Assainissement :

- Autorisation de signer le devis d'Hydrelec d'un montant de 12 690 € HT pour la maintenance postes de relèvement et des stations

Ressources humaines :

- Autorisation de signer le devis de la société d'édition et de prévention route d'un montant de 6 600 € HT pour la réalisation de notre document unique
- Renouvellement de contrats : Mickaël GRAVADE, Céline BERNARD, Pierre-Louis ROUET, Marine BERTHEOL, Anthony AMAT (dans les mêmes conditions de financement que 2019)

Finances :

- Régie : modification de la régie spectacles pour intégrer les recettes du télécabine et des chapiteaux

Voirie :

- Autorisation de signer le devis de l'entreprise Chaussard pour un montant de 14 368,90 € HT relatif à des travaux à Moulins-Engilbert

Santé :

- Loyer de la maison de santé de Luzy : 2 133,17 €
- Occupation de l'actuel bureau du Dr Despois par le Dr Hessel à compter du 1^{er} janvier 2020
- Convention avec les communes pour l'entretien des bâtiments des maisons de santé

Grande halle

- Prêt à titre gracieux à la fondation Groupama pour une manifestation « ensemble pour vaincre les maladies rares » le 21 juin 2020

Action sociale

Convention territoriale globale

N°2019-198

Madame Voilliot, Vice Présidente en charge de l'action sociale, explique que la convention territoriale globale (CTG) est :

- Une démarche stratégique pour structurer et valoriser l'action et les engagements des signataires sur le territoire (CCBLM et CAF)
- Un cadre politique où chaque signataire s'accorde sur les enjeux majeurs propres au territoire, conforte son positionnement et formalise ses engagements dans son champs d'intervention,
- Un accord cadre qui ne se substitue pas aux conventions bipartites mais permet à l'ensemble des partenaires du territoire d'agir en cohérence.

La CTG a été travaillé avec les centres sociaux. Un diagnostic a été réalisé.

7 axes prioritaires ont été définis.

AXE 1 : Améliorer la gouvernance de l'organisation et de l'intervention des structures d'animation de la vie sociale sur le territoire

- 1-1) Renforcer la connaissance mutuelle des acteurs du territoire
- 1-2) Coordonner et harmoniser les relations entre la CCBLM et les 4 centres sociaux
- 1-3) Offrir un service de qualité à l'ensemble de la population du territoire
- 1-4) Structurer la relation entre les centres sociaux et la CCBLM

AXE 2 : Assurer une couverture optimisée des besoins en matière d'accueil du jeune

- 2-1) Anticiper les besoins en mode de garde
- 2-2) Articuler les offres d'accueil du jeune enfant du territoire pour permettre aux familles de choisir entre accueil individuel et accueil collectif
- 2-3) Encourager et valoriser le métier d'assistant maternel pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels sur le territoire, notamment à travers des outils et dispositifs tels que mon-enfant.fr, les MAM...
- 2-4) Accompagner et former les professionnels pour favoriser l'accueil de tous les enfants, notamment les familles les plus fragilisées et les enfants porteurs de handicap
- 2-5) Faire évoluer les offres de service des EAJE (couches repas) pour un service équivalent sur l'ensemble du territoire
- 2-6) Accompagner et former les professionnels pour favoriser l'accueil de tous les enfants, notamment les familles les plus fragilisées et les enfants porteurs de handicap

AXE 3 : Développer des actions en faveur du renforcement de l'accès aux droits et de l'autonomisation numérique des usagers sociaux

- 3-1) Mieux faire connaître les MSAP auprès de la population
- 3-2) Répondre aux besoins de la population
- 3-3) Développer les partenariats entre les MSAP, les communes et la CCBLM

AXE 4 : Enfance Jeunesse

- 4-1) Offrir un service au plus près des besoins des habitants
- 4-2) Favoriser l'accès aux loisirs au plus grand nombre de familles
- 4-3) Mettre en place une équité territoriale à destination des familles

Axe 5 : Parentalité/famille : créer un continuum éducatif sur le territoire

- 5-1) Favoriser les échanges entre les parents, et parents-enfants
- 5-2) Renforcer les démarches de prévention, d'accompagnement des familles
- 5-3) Améliorer l'accueil des familles récemment installées sur le territoire

Axe 6 : Séniors

- 6-1) Accompagner le vieillissement de la population et offrir des services innovants
- 6-2) Aider les aidants

Axe 7 : Accueil des nouvelles populations

- 7-1) Proposer des services adaptés aux nouveaux arrivants
- 7-2) Maintenir les habitants sur le territoire

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **approuve la Convention territoriale globale telle que présentée,**
- **autorise Madame la Présidente à signer la Convention territoriale globale.**

Voix pour 62, abstention 1, contre 0

Contrat enfance jeunesse

N°2019-199

Madame Voilliot, Vice Présidente en charge de l'action sociale, explique que les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) mis en œuvre par les centres sociaux de Luzy, Moulins-Engilbert et d'Entre Loire et Morvan se sont terminés en 2019. Le CEJ du centre social du Bazois est encore en cours jusqu'à 2020.

Jusqu'à présent, le CEJ était signé par la CAF, la MSA et la Communauté de communes. La MSA participait par rapport aux ressortissants MSA des territoires (pourcentage appliqué à la subvention CAF). Ainsi, un pourcentage différent était appliqué dans les 4 CEJ allant de 15 à 28%.

D'après les informations recueillies, la MSA risque de se désengager du nouveau CEJ 2019-2022. Ce désengagement pourrait mettre la CCBLM en difficulté pour la mise en œuvre du CEJ.

Pour 2019, la MSA continuerait à verser à la CCBLM 60 % du montant perçu en 2018 pour les centres sociaux de Luzy, Moulins-Engilbert et d'Entre Loire et Morvan et 100 % pour le Centre social du Bazois, le CEJ étant encore en cours soit un total de 54 185 € (montant total de la MSA perçu au titre de 2018 74 255 €).

Pour 2020, 2021, 2022, la MSA doit prendre une décision courant 2020 mais il est probable qu'il y ait plus de subventions de la MSA.

Dans le cas d'un désengagement de la MSA, la question de la prise en charge par la CCBLM de la participation de la MSA se pose.

Les évolutions du Contrat enfance jeunesse sont présentées.

Madame la Présidente demande aux directeurs des Centres sociaux présents de présenter les évolutions du CEJ pour leur structure. Monsieur Jérôme Dubreu, directeur du Centre social de Moulins-Engilbert, Madame Virginie Rubio, directrice du Centre social de Luzy, Monsieur Dominique Robichon, directeur du Centre social d'Entre Loire et Morvan, présentent tour à tour les évolutions proposées dans le cadre du renouvellement du CEJ.

Des intervenants de la CAF présents interviennent en expliquant que la subvention de la CAF va augmenter jusqu'en 2022 passant de 358 786 € à 391 081 €. Le CEJ permet la mise en place de services aux familles (modes de garde).

Par ailleurs, pour le nouveau CEJ, la CCBLM souhaite tendre à l'harmonisation de l'ETP « coordination » des centres sociaux en 2020 à 0,2 ETP mais aussi obtenir un financement « coordination » pour la CCBLM (0,3 ETP).

Madame Voilliot présente la position prise en bureau communautaire à savoir,

- Coordination de 0,2 ETP pour les 3 centres sociaux,

- Ne pas prendre en charge les évolutions des dépenses de 2% par an,
- Valider les développements proposés par les centres sociaux de Moulins-Engilbert, Luzy et Entre Loire en Morvan,
- Ne pas compenser le désengagement de la MSA.

Madame la Présidente expose qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général de Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

A sa demande, 23 délégués présents souhaitent un vote à bulletins secrets, ce qui est au-delà du tiers des membres présents.

Il est donc procédé à un vote à bulletins secrets.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

- approuve la proposition du bureau communautaire telle que présentée ci-dessus,

- autorise Madame la Présidente à signer du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

Voix pour 48, blanc 2, contre 13

Conventions avec les centres sociaux

Avec le renouvellement du CEJ, la CCBLM doit renouveler ses conventions avec les Centres sociaux pour préciser le cadre de leur intervention et les engagements financiers.

Financement des Maisons des Services Au Public

N°2019-200

Madame Voilliot, Vice Présidente en charge de l'action sociale, explique que, dans le cadre du budget 2019, un montant a été inscrit au budget pour le financement des MSAP : un total de 22 987 €. La répartition de cette enveloppe n'a pas été réalisée pour le moment. Il avait été évoqué initialement de financer 10 % des dépenses prévisionnelles.

Les Centres sociaux nous ont donné les éléments financiers suivants pour 2019 et 2020 :

Budget prévisionnel MSAP 2019						
Centres sociaux	Cout liés à la MSAP	FNADT (Etat)	Fonds inter-opérateurs (Etat)	Départements	Demande participation CBLM	Autofinancement CS
Fours	60 981,89 €	15 000 €	15 000 €	1 666.66 €	5 588 €	23 727,23 €
Moulins	51 408 €	15 000 €	15 000 €	1 666 €	5 141 €	14 601 €
Luzy	81 943 €	15 000 €	15 000 €	1 666,66 €	8 194 €	42 082,34 €
Bazois	53 672 €	15 000 €	15 000 €	1 667 €	5 284 €	16 721 €
Total	248 004,89 €	60 000 €	60 000 €	4 999,66 €	24 207 €	97 131,57 €

Budget prévisionnel MSAP 2020						
Centres sociaux	Coût liés à la MSAP	FNADT (Etat)	Fonds inter-opérateurs	Départements	CCBLM	Autofinancement CS
Fours	61 000 €	15 000 €	15 000 €	1 666,66 €	5 588 €	23 745,34 €
Moulins	52 000 €	15 000 €	15 000 €	1 666 €	5 200 €	15 134 €
Luzy	83 645 €	15 000 €	15 000 €	1 666,66 €	8 364 €	41 822,50 €
Bazois	55 503	15 000 €	15 000 €	1 667 €	5 284 €	18 286 €
Total	252 148 €	60 000 €	60 000 €	4 999,66 €	24 436 €	75 243 €

Le bureau communautaire propose de mettre en place une aide forfaitaire d'un montant annuel de 5 500€ à chaque centre social pour l'année 2019 et pour l'année 2020.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, attribue une subvention annuelle de 5 500 € par Maison des services au public (MSAP) gérée par les Centres sociaux pour les années 2019 et 2020.

Extension de La Marelle : travaux et demande de subvention CRBFC

Lancement du marché de travaux

N°2019-201

Madame la Présidente explique que le projet d'extension de La Marelle a été travaillé avec l'architecte. Les documents de la consultation des entreprises ont été rédigés.

Montant prévisionnel des travaux : 191 000 € HT

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux d'extension de la Marelle à Moulins-Engilbert.

Plan de financement modifié pour le projet d'extension de la Marelle

N°2019-202

Madame la Présidente explique qu'il convient de valider le plan de financement mis à jour pour l'extension de la Marelle qui a été revu.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Etude de sol	1 500,00 €	CRBFC via Pays	54 200,00	30,5% sur les dépenses éligibles (travaux hors chauffage et études) soit 25% du total
Coordonnateur SPS	2 300,00 €	CAF	37 800,00	17%
Maîtrise d'œuvre	18 810,00 €	DETR	44 000,00	20%
Travaux hors chauffage	177 590,00 €	Département	40 000,00	24,2% des fonds publics mobilisés soit 18% du total
Travaux chauffage	14 000,00 €	CCBLM	44 000,00	20%
Contrôle technique	3 800,00 €			
Frais de publication	2 000,00 €			
	220 000,00 €		220 000,00 €	100%

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **approuve le plan de financement tel que présenté,**
- **sollicite la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 54 200 € soit 30,50% des travaux hors chauffage et hors études,**

- sollicite le Conseil départemental de la Nièvre dans le cadre du contrat cadre-partenarial à hauteur de 40 000 € soit 24,2 % des fonds publics mobilisés.

Economie

Dossier accueil de nouvelles populations

N°2019-203

M. Reininger, Vice-Président en charge du développement économique, explique que notre dossier a été retravaillé et a été déposé auprès du Massif Central. Nous avons reçu un avis favorable.

Le plan d'actions est présenté.

Une demande de subvention doit être faite auprès des partenaires financiers.

TOTAL ingénierie sur 3 ans	94 500,00 €	FNADT/FEDER	77 950,00 €	50%
Total autres frais	61 400,00 €	CRBFC	18 900,00 €	20% de la part ingénierie
		CD58	12 280,00 €	20% de la part "autres frais"
		CCBLM	46 770,00 €	30%
TOTAL Général	155 900,00 €	TOTAL	155 900,00 €	100

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement tel que présenté,
- sollicite le GIP Massif Central à hauteur de 70% du montant total des dépenses,
- sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Nièvre à hauteur de 20% des actions hors ingénierie.

Dossier OCMACS

N°2019-204

M. Reininger, Vice-Président en charge du développement économique, explique que, dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, des Commerces et des Services (OCMACS) du Pays Nivernais Morvan, « Le New Moncharlet » géré par Monsieur Daniel Medjekane sollicite une subvention de 1000 € au titre des aides directes à la modernisation des entreprises, pour un montant total de dépenses de 25 084,39€ HT. Il s'agit d'un projet de rénovation de la façade et de l'enseigne commerciale.

Montant des subventions : 10 000€ dont 5 000€ FISAC, 4 000€ Région BFC et 1 000€ CCBLM).

Dépenses	MONTANT HT	Recettes	MONTANT HT
Investissement HT	25 084,39	Apport personnel	15 518,39
		Subvention FISAC (20%)	5 000 €
		Subvention CRBFC (16%)	4 000 €
		Subvention CCBLM (4%)	1 000 €
TOTAL	25 084,39 €	TOTAL	25 084,39 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accorde une subvention de 1 000 € à Monsieur Daniel Medjekane gérant du « Le New Moncharlet » dans le cadre des travaux de rénovation de sa façade et de l'enseigne commerciale.

Demande de subvention DETR pour la ZAE d'Alluy

N°2019-205

M. Reininger, Vice-Président en charge du développement économique, explique que des parcelles restent à viabiliser à la ZAE d'Alluy. La CCBLM avait fait une demande de subvention DETR en 2019 pour l'aménagement de la ZAE d'Alluy mais a été contrainte d'annuler sa demande de subvention, le chiffrage étant très en dessous de la réalité des travaux à réaliser.

Plan de financement

Dépenses	MONTANT HT	Recettes	MONTANT HT
Voirie	177 294,65 €	DETR 2020	199 092,20 €
Eau potable	25 167,50 €	CCBLM	132 728,13 €
Eclairage public et électricité	96 194,42 €		
Télécommunication	12 002,00 €		
Maîtrise d'œuvre	21 161,76 €		
TOTAL	331 820,33 €	TOTAL	331 820,33 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- approuve le plan de financement tel que présenté,
- sollicite l'Etat au titre de la DETR 2020 pour un montant de 199 092,20 € HT soit 60 % du montant total de l'opération.

Voix pour 60, abstentions 3, contre 0

Territoire d'industrie

N°2019-206

M. Reininger, Vice-Président en charge du développement économique, explique que, dans le cadre de la démarche nationale « territoire d'industrie » visant à mettre en œuvre des stratégies de reconquête industrielle et de développement des territoires, le Comité Local Nevers Val de Loire du 22 novembre 2019 a validé le projet de contrat « Territoire d'industrie Nevers Val de Loire 2019-2022 ». Ce projet concerne la CCBLM (périmètre de Cercy-la-Tour). Ce contrat précise de manière opérationnelle les premières actions que les partenaires envisagent de mettre en œuvre ainsi que la maquette financière prévisionnelle associée.

Ce contrat se veut évolutif et pourra donner lieu à des avenants pour ajouter ou préciser certains projets.

Le contrat permet d'acter la stratégie et les projets autour des quatre axes thématiques nationaux (attirer, recruter, innover, simplifier), et repose localement sur 3 axes stratégiques et 8 fiches actions :

Objectif 1 : Disposer d'une offre d'accueil économique adaptée aux besoins et aux ambitions des industriels et aux enjeux de la transition écologique – ATTIRER

- Fiche action 1 : Reconvertir le patrimoine immobilier industriel et les friches, développer une offre immobilière et foncière adaptée aux besoins des entreprises
- Fiche action 2 : Valoriser le bâti industriel et les produits de l'industrie pour répondre aux enjeux de la transition écologique

Objectif 2 : Promouvoir l'industrie et favoriser les recrutements dans les entreprises- RECRUTER

- Fiche action 3 : Créer et développer une offre de service territoriale pour attirer de nouveaux collaborateurs et faciliter les recrutements
- Fiche action 4 : Promouvoir l'industrie et ses métiers, soutenir et anticiper les besoins en compétences des entreprises
- Fiche action 5 : Création d'une activité nouvelle par la valorisation de chêne de qualité secondaire en des panneaux structurels en bois lamelle croisées

Objectif 3 : Structurer un développement industriel issu des ressources du territoire et des produits de l'industrie- INNOVER

- Fiche action 6 : Création d'un pôle industriel de fabrication additive métallique
- Fiche action 7 : Créer, animer la communauté industrie du futur Nevers Val de Loire 4.0 et accompagner les entreprises vers l'industrie du futur
- Fiche action 8 : Assurer la mise en œuvre du projet de territoire d'industrie Nevers Val de Loire par la mise en œuvre d'une ingénierie partagée.

Afin de formaliser la coopération interterritoriale, une convention de partenariat entre les EPCI et les différents maîtres d'ouvrage précise le périmètre de la coopération. Elle définit les modalités de mise en œuvre des projets mutualisés en termes d'apports matériels, humains et financiers des différents acteurs et ce, afin d'assurer toutes les conditions de réussite du projet de territoire.

Cette coopération se matérialise également par la mise à disposition d'une ingénierie de projet de la CCI de la Nièvre au service du projet. Celle-ci fait l'objet d'une convention partenariale et financière spécifique entre les EPCI et la CCI.

L'intervention de la Communauté de Communes se limitera au territoire de la commune de Cercy-La-Tour

Le projet de contrat, le projet de convention partenariale et le projet de convention avec la CCI figurent en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la signature de ces documents à savoir :

- **le contrat « Territoire d'industrie Nevers Val de Loire »,**
- **la convention de partenariat entre EPCI du territoire d'industrie,**
- **la convention d'ingénierie avec entre les EPCI du territoire d'industrie et la CCI58.**

Urbanisme

Révisions

Plusieurs cas de modifications de documents d'urbanisme ont été étudiés :

- Préporché : construction d'un hangar de stockage pour un artisan
- Montambert : création d'un parc résidentiel de loisirs
- Saint-Hilaire-Fontaine : projet d'éco-camping
- Cercy-la-Tour : zonage zone d'activités

Voir document joint

Certaines situations vont peut-être pouvoir se résoudre sans modification de documents d'urbanisme. Nous connaissons l'issue à la suite de l'instruction de leur permis de construire.

Un budget sera prévu en 2020 pour pouvoir réaliser ses révisions si elles s'avèrent nécessaires.

PLUi

Par ailleurs, la DDT nous a informés que la CCBLM va être obligé de mettre en place un PLUi à compter de 2022.

Ressources humaines

Annexes du règlement intérieur

N°2019-207

M. Thomas, Vice-Président en charge des ressources humaines, explique que lors du dernier conseil communautaire, le règlement intérieur a été adopté. Il tient d'ailleurs à remercier Chrystelle Fortier-Laumain, responsable du pôle ressources humaines, d'avoir présenté le règlement intérieur n'ayant pas pu être présent. Une annexe sur l'hygiène et la sécurité au travail a été élaboré.

L'annexe 6 portant sur la santé l'hygiène et la sécurité au travail ainsi que la procédure d'un agent en état anormal, a été étudiée en CHSCT le 21 Novembre 2019 et a reçu un avis favorable. Le comité technique a également émis un avis favorable le 10 décembre 2019.

Les deux documents suivants sont présentés au conseil communautaire :

- ✚ Annexe 6 – Règlement Santé, Hygiène et sécurité au travail
- ✚ Annexe 6 bis – Procédure agent état anormal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2019-176 du conseil communautaire approuvant le règlement intérieur pour le personnel de la CCBLM

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'annexe 6 relatif au règlement santé, hygiène et sécurité au travail et l'annexe 6 bis procédure pour un agent en état anormal.

Créations de poste

N°2019-208

Agent d'assainissement

Le contrat de travail d'une durée d'un an, de Baptiste ALEXANDRE, agent assainissement sur le secteur de Moulins-Engilbert et Chatillon-en-Bazois au grade d'adjoint technique (catégorie C) arrive à son terme le 20 janvier 2020. Aux vus des besoins du service, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique, catégorie C de la filière technique.

Agent paye / suivi de travaux

Le contrat de travail de Luc MONCHARMONT arrive à échéance au 31 décembre 2019. Depuis son arrivée en décembre 2018, il est venu en renfort au service juridique pour décharger Jean-Sébastien Halliez qui assurait l'intérim de DGS durant le congé maternité de Maelle GRANGEON. Depuis le mois d'aout, début de congé maternité de Marie CAZAU, il est chargé de missions techniques : suivi de travaux, bâtiments, de l'informatique. Marie CAZAU reprendra son poste à la mi-janvier.

Face aux besoins en urbanisme qui nécessitera de dégager du temps à Marie CAZAU ainsi qu'aux difficultés du pôle RH de trouver un agent paye (16h30), il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps plein pour s'occuper de ces 2 thématiques.

Le cout du poste s'élève 35 335€ dont 14 635€ sont déjà budgétisés pour le poste d'agent paye soit un surcout pour cette création de poste à 20 699€.

Agent de développement territorial

Suite au départ de Nicolas TAVERNIER le 30 septembre 2018, le poste n'a pas été remplacé, la CCBLM est donc passé de deux agents de développement à un seul agent pour tout le territoire.

En parallèle, le conseil communautaire du 12 octobre 2017 a créé un cadre d'emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 17,5/35^{ème} pour le poste d'agent de développement social et habitat. Ce poste n'a jamais été pourvu.

Début 2019, il a été décidé de transformer le poste d'agent développement social en poste d'agent de développement social et habitat à temps plein, le cadre d'emploi de rédacteur à temps complet du poste de Nicolas TAVERNIER a été utilisé à cet effet.

Face aux besoins en développement économique et pour suivre le dossier de nouvelles populations (subvention Massif central), il est proposé de créer un emploi de rédacteur à temps complet pour un poste d'agent de développement territorial et de supprimer le cadre d'emploi de rédacteur TNC à raison de 17,5/35^{ème}.

La CCBLM disposera de deux agents de développement :

- un agent en charge de l'OCMACS, l'agriculture et l'économie, déjà existant (cout = 31500€ ; subvention = 16 600 € soit un reste à charge de 14 900€).
 - un agent en charge de l'accueil des nouvelles populations coutant 31 500€ salaire chargé dont 22 050€ de subventions (50% Massif central et 20% Conseil Régional BFC) soit un reste à charge pour la collectivité de 9 450€.
- Soit un total de 24 350 € pour 2 ETP (1 ETP sans subvention représente 31 500 €)

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, catégorie C de la filière technique (service assainissement),**
- **approuve la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (paye et travaux)**
- **approuve la création d'un poste de rédacteur à temps complet pour un poste d'agent de développement territorial et supprime le cadre d'emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 17,5/35ème.**

Informations

Réunion du personnel en fin d'année

Une journée d'information à destination du personnel sera organisée le 19 décembre 2019 à Saint-Honoré-les-Bains afin de présenter le règlement intérieur, les modalités de santé et sécurité au travail, la présentation du site internet aux agents.

Elle se clôturera par la remise des médailles de Madame Valérie LACHAUD et Messieurs Jean-Sébastien HALLIEZ et Franck CLEMENT.

Logiciel comptabilité et gestion des ressources humaines

N°2019-209

Madame la Présidente explique que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a organisé une consultation sous forme de marché à procédure adaptée. En effet, sous contrat avec SEGILOG pour une durée de trois ans, arrivant à échéance au 31 décembre 2019, il n'était pas possible de continuer sans un appel à concurrence, car un contrat se signe sur plusieurs années, et nous dépasserions alors les 25 000 € HT sur la durée du contrat.

Jusqu'à présent, les logiciels couverts étaient :

- Gestion Financière** : les comptabilités M14, M1/5/7, M4, M41, M42, M43, M49, Gestion des emprunts, Gestion de l'inventaire,
- Gestion des Ressources humaines** : Gestion de la paye, gestion du personnel, gestion des carrières, gestion des absences, gestion du bilan social, DADS-U, décisionnel (ressources juridiques et accompagnement pratique)
- Accueil** : courriers départ/arrivée, gestion des délibérations et arrêtés, gestion des salles et réservations
- Facturations** : facturations diverses (redevance d'ordures ménagères, assainissement collectif).

Le total de ces prestations était facturé chaque année :

- 7 803.00 € HT pour la mise à disposition des logiciels
 - 867.00 € HT pour la maintenance et la formation,
- Soit au total : **8 670.00 € HT**

Au-delà de ces logiciels, il a été demandé d'ajouter au cahier des charges :

- La réception des factures via le portail CHORUS PRO, partage de documents, circuit de validation et signature des documents (bons de commande, factures, certificats).
- La gestion des visites médicales, statistiques et mais aussi l'aide automatisée à la préparation budgétaire (prévisions budgétaires masse salariale ventilée dans les articles budgétaires),

En ce qui concerne les logiciels de facturation une demande consistait à leur demander d'intégrer les modifications éventuellement effectuées dans la saisie des informations dans le basculement des données à la comptabilité de manière automatique (cas des changements de nom de famille par exemple, sur la redevance d'ordures ménagères).

En option, a été demandé :

-Gestion automatisée des arrêts maladie des agents : saisie, traitement, édition d'historique et de profils annuels ou saisonniers

-Gestion automatisée du temps de travail : congés, récupération, autorisations d'absence, événements, selon les droits et statuts de chaque agent comprenant une partie directement accessible par chaque agent sous forme d'auto gestion

Le marché a été intitulé « fourniture et la maintenance / formation de logiciels ». Le marché a vocation à être conclu pour une durée de 6 ans.

Prise d'effet : 1er janvier 2020

Echéance : 31 décembre 2026

Il est demandé la maintenance, formation et assistance du personnel, en fonction des besoins exprimés par la collectivité.

La consultation a été lancée suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 octobre 2019. Au final, une seule offre a été remise par BERGER LEVRAULT (dans le cadre de SEGILOG).

Les propositions sont les suivantes :

-Offre de base : Celle-ci comprend tous les logiciels demandés, existants plus intégrés à l'offre de base l'option demandée sur la gestion automatisée des arrêts maladie des agents, soit :

LISTE DES LOGICIELS

Pack GESTION FINANCIERE

✓ LES COMPTABILITES : M 14, M1/5/7, M4, M41, M42, M43, M49

✓ GESTION DES EMPRUNTS

✓ GESTION DE L'INVENTAIRE

✓ GESTION DES AMORTISSEMENTS

✓ DECISIONNEL

Pack RESSOURCES HUMAINES

✓ GESTION DE LA PAYE

✓ GESTION DU PERSONNEL

✓ GESTION DES CARRIERES

✓ GESTION DES ABSENCES

✓ GESTION DU BILAN SOCIAL

✓ DADS-U

✓ DECISIONNEL

Pack ACCUEIL

✓ GESTION COURRIERS DEPARTS/ARRIVES

✓ GESTION DES DELIBERATIONS ET ARRETES

✓ GESTION DES SALLES ET RESERVATIONS

FACTURATIONS

✓ FACTURATIONS DIVERSES

✓ E.FACTURATIONS

✓ FACTURATION EAU-ASSAINISSEMENT

Le prix annuel est de 10 350.00 € HT (contre pour rappel 7 803.00 € HT auparavant, mais sans le logiciel de traitement automatisé des absences).

La mise à jour est proposée à 1 150.00 € HT par an, avec une formation illimitée, l'assistance sans limite et la maintenance (par exemple si remplacement d'un agent).

Soit un total de base de **11 500.00 € HT**

-Offre complémentaire :

*Abonnement Chorus Pro : 600.00 € HT par an

*Circuit de validation des factures et des bons de commande : 273.00 € HT par an

Soit pour cette partie : 873.00 € HT par an

Soit au total agrégé : **12 373.00 € HT** par an.

Enfin, il est proposé une mise en service pour un montant de 750.00 € HT pour les packs, et une mise en service de Chorus Pro. Les prix seront garantis pour 6 ans, sauf évolution de l'inflation via l'indice de réactualisation.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- décide de retenir l'entreprise Berger Levraut pour le marché de logiciel de comptabilité et de gestion des ressources humaines,
- autorise Madame la Présidente à signer le marché dans les conditions telles que proposées.

Assainissement

Tarifs de l'assainissement collectif

N°2019-210

M. Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, explique que les commissions assainissement et finances se sont réunies pour étudier l'harmonisation des tarifs de l'assainissement collectif. Elles proposent d'harmoniser les tarifs dès 2020 pour l'ensemble des communes (régie et DSP).

En plus de l'harmonisation, les commissions se sont penchées sur les recettes nécessaires à l'équilibre du budget assainissement collectif. Les recettes demandées aux usagers (via la redevance) ne permettent pas aujourd'hui d'équilibrer la section de fonctionnement et de rembourser le capital des emprunts.

Proposition de tarif de la redevance assainissement

Communes en REGIE		En € HT
Nbre abonnés		2 671
Nbre m ³		179 648
Tarif DELEGATAIRE part fixe		0,00
Tarif DELEGATAIRE part variable		0,00
Tarif COLLECTIVITE part fixe		78,00
Tarif COLLECTIVITE part variable		1,75
Tarif total pour l'abonné part fixe		78,00
Tarif total pour l'abonné part variable		1,75

Communes en Délégation de Service Public		En € HT
CHATILLON EN BAZOIS et MOULINS ENGILBERT		
Nbre abonnés		1 008
Nbre m ³		96 417
Tarif DELEGATAIRE part fixe		29,00
Tarif DELEGATAIRE part variable		0,718
Tarif COLLECTIVITE part fixe		49,00
Tarif COLLECTIVITE part variable		1,032
Tarif total pour l'abonné part fixe		78,00
Tarif total pour l'abonné part variable		1,75

Communes en Délégation de Service Public		
CERCY LA TOUR		En € HT
Nbre abonnés		782
Nbre m ³		64 099
Tarif DELEGATAIRE part fixe		34,42
Tarif DELEGATAIRE part variable		1,404
Tarif COLLECTIVITE part fixe		43,58
Tarif COLLECTIVITE part variable		0,346
Tarif total pour l'abonné part fixe		78,00
Tarif total pour l'abonné part variable		1,75

Communes REGIE		522 722,00
Communes DSP Chatillon Moulins		148 894,34
Communes DSP Cercy		56 257,81
Montant perçu par la collectivité		727 874,16

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- approuve les tarifs de la redevance assainissement tels que proposés ci-dessus,

- décide de leur entrée en application à compter du 1^{er} janvier 2020.

Voix pour 61, abstentions 2, contre 0

Travaux du réseau - port de Cercy-la-Tour

N°2019-211

M. Duvernoy, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que plusieurs devis ont été demandés pour l'extension du réseau au port de Cercy-la-Tour (côté Suez). Nous avons 4 entreprises qui ont fait une proposition.

- 1) La société EUROVIA (qui réalise les travaux VRD pour l'aménagement du bassin)

Montant total HT du devis : **48 463,70 € HT**

Il comprend :

- Travaux de tranchées, fournitures et pose de canalisations EU en gravitaire (50 mètres),
fourniture et pose de canalisations de refoulement (130 mètres) : **24 166,80 € HT**

- Fourniture et pose d'un poste de refoulement (raccordement électrique compris) :

24 296,90 € HT

- 2) La SAS HYDRELEC

Montant total HT du devis : **84 700,00€ HT**

Il comprend :

- Travaux de tranchées, fournitures et pose de canalisations EU en gravitaire (50 mètres),
fourniture et pose de canalisations de refoulement (130 mètres) : **62 200,00€ HT**

- Fourniture et pose d'un poste de refoulement (raccordement électrique compris) :

22 500,00 € HT

- 3) La société SAS Pascal GUINOT

Montant total HT du devis : **54 701,00€ HT**

Il comprend :

- Travaux de tranchées, fournitures et pose de canalisations EU en gravitaire (147 mètres), fourniture et pose de canalisations de refoulement (170 mètres) : **54 701,00 € HT**
- Fourniture et pose d'un poste de refoulement (raccordement électrique compris) :

Non chiffré

4) La société Centre voirie

Montant total HT du devis : **32 215,00€ HT**

- Travaux de tranchées, fournitures et pose de canalisations EU en gravitaire, fourniture et pose de canalisations de refoulement : 18 215 € HT
- Fourniture et pose d'un poste de refoulement : 14 000 € HT

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- décide de retenir l'entreprise Centre voirie pour la réalisation des travaux d'extension du réseau assainissement à la levée du canal à Cercy-la-Tour pour un montant total de 32 215 € HT,
- autorise Madame la Présidente à signer le devis.

Voix pour 60, abstentions 3, contre 0

Véhicule

Il est nécessaire de changer le C15 actuellement utilisé par le service assainissement.

PV de mise à disposition

Les procès-verbaux de mise à disposition des ouvrages d'assainissement et de voirie doivent être signés entre les communes et la CCBLM pour pouvoir réaliser les écritures comptables liés au transfert de la compétence assainissement et voirie.

Déchets ménagers

Tarifs de la redevance des déchets ménagers

N°2019-212

M. Jean-Philippe Panier, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que la commission déchets ménagers s'est réunie le 11 décembre. La question des tarifs de la REOM a été évoquée.

Deux modifications sont à noter :

- La modification pour les chambres d'hôtes
- L'ajout d'une catégorie pour les stations d'épuration

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs de la redevance déchets ménagers tels qu'annexés à la présente délibération.

Modification du règlement de la REOM

N°2019-213

M. Jean-Philippe Panier, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique qu'une modification du règlement est proposée afin de clarifier les exonérations. Il est distingué les exonérations partielles et totales. Pour les exonérations totales, pour les logements vides, les usagers devront fournir en plus la résiliation de leurs contrats électricité et eau potable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification du règlement de la REOM tel qu'annexé à la présente délibération.

M. Jean-Philippe Panier, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que des régularisations de la REOM sont à prévoir.

Il présente le tableau des régularisations.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les régularisations telles que proposées.

Demande de subvention DETR pour la mise aux normes de la déchetterie de Cercy-la-Tour
N°2019-215

M. Jean-Philippe Panier, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que des travaux de mise aux normes de la déchetterie de Cercy-la-Tour sont nécessaires.

Plan de financement

Dépenses	MONTANT HT	Recettes	MONTANT HT	%
Etudes	15 000 €	DETR 2020	86 000 €	40
Travaux	200 000 €	CCBLM	129 000 €	60
TOTAL	215 000 €	TOTAL	215 000 €	100

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **approuve le plan de financement des travaux de mise aux normes de la déchetterie de Cercy-la-Tour tel que proposé,**
- **sollicite la DETR 2020 pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 86 000 € soit 40% du montant total de 215 000 € HT.**

Finances

Décisions modificatives – budget général

N°2019-216

M. Georges PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, explique que des décisions modificatives sont nécessaires au budget général.

BUGET GENERAL - Décision modificative n°5

Régularisation budgétaire

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Désignation	Montant	
					+	-
Fonctionnement - Dépenses						
O12	64111	O20	/	Rémunération principale	22 360,00 €	
O12	64131	O20	/	Rémunérations	13 640,00 €	
O14	739211	O1	/	Attributions de compensation	18 341,00 €	
O22	O22	O20	/	Dépenses imprévues		18 341,00 €
O22	O22	O20	/	Dépenses imprévues		3 000,00 €
66	6618	1	/	Intérêts des autres dettes	3 000,00 €	
Fonctionnement - Recettes						
O13	6419	O20	/	Remboursements sur rémunérations	36 000,00 €	

Cession commerce TERNANT - vendu le
27/04/2019

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Désignation	Montant	
					+	-
Fonctionnement - Dépenses						
O42	675	71	/	Valeurs comptables des immos cédées	189 595,42 €	
Fonctionnement - Recettes						
77	775	71	/	Produits des cessions d'immos	56 000,00 €	
O42	776	71	/	Différences sur réalisations reprises au compte	133 595,42 €	
Investissement - Dépenses						
O40	192	71	/	Plus ou moins values sur cessions d'immos	133 595,42 €	
Investissement - Recettes						
O40	2188	71	/	Autres immos corporelles	2 796,42 €	
O40	2131	71	/	Bâtiments publics	179 595,77 €	
O40	2184	71	/	Mobilier	7 203,23 €	
O24	O24	71	/	Produits des cessions d'immos		56 000,00 €

Cession commerce CHIDDES – vendu le
27/06/2019

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Désignation	Montant	
					+	-
Fonctionnement - Dépenses						
O42	675	71	/	Valeurs comptables des immos cédées	122 169,67 €	
Fonctionnement - Recettes						
77	775	71	/	Produits des cessions d'immos	15 000,00 €	
O42	776	71	/	Différences sur réalisations reprises au compte	107 169,67 €	
Investissement - Dépenses						
O40	192	71	/	Plus ou moins values sur cessions d'immos	107 169,67 €	
Investissement - Recettes						
O40	21318	71	/	Autres bâtiments publics	118 660,74 €	
O40	2181	71	/	Installations générales, agencements et aménagements	3 508,93 €	
O24	O24	71	/	Produits des cessions d'immos		15 000,00 €

Cession commerce CHARRIN – vendu le
02/08/2019

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Désignation	Montant	
					+	-
Fonctionnement - Dépenses						
O42	675		/	Valeurs comptables des immos cédées	127 256,54 €	
Fonctionnement - Recettes						
77	775		/	Produits des cessions d'immos	25 000,00 €	
O42	776		/	Différences sur réalisations reprises au compte	102 256,54 €	
Investissement - Dépenses						
O40	192		/	Plus ou moins values sur cessions d'immos	102 256,54 €	
Investissement - Recettes						
O40	2131		/	Bâtiments publics	124 448,64 €	
O40	2188		/	Autres immos corporelles	2 807,90 €	
O24	O24		/	Produits des cessions d'immos		25 000,00 €

Cession commerce VANDENESSE – vendu le
28/08/2019

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Désignation	Montant	
					+	-
Fonctionnement - Dépenses						
O42	675	71	/	Valeurs comptables des immos cédées	31 360,22 €	
Fonctionnement - Recettes						
77	775	71	/	Produits des cessions d'immos	13 000,00 €	
O42	776	71	/	Différences sur réalisations reprises au compte	18 360,22 €	
Investissement - Dépenses						
O40	192	71	/	Plus ou moins values sur cessions d'immos	18 360,22 €	
Investissement - Recettes						
O40	2132	71	/	Immeubles de rapport	31 360,22 €	
O24	O24	71	/	Produits des cessions d'immos		13 000,00 €

Cession commerce TAZILLY – vendu le
13/11/2019

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Désignation	Montant	
					+	-
Fonctionnement - Dépenses						
O42	675	71	/	Valeurs comptables des immos cédées	260 895,96 €	
Fonctionnement - Recettes						
77	775	71	/	Produits des cessions d'immos	30 881,63 €	
O42	776	71	/	Différences sur réalisations reprises au compte	255 891,83 €	
Investissement - Dépenses						
O40	192	71	/	Plus ou moins values sur cessions d'immos	255 891,83 €	
Investissement - Recettes						
O40	2142	71	/	Constructions sur sol d'autrui-Immeubles de r	259 895,96 €	
O40	2113	71	/	Terrains aménagés autres que voirie	1 000,00 €	
O24	O24	71	/	Produits des cessions d'immos		30 881,63 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que présentées.

Décisions modificatives - Budget déchets ménagers

N°2019-217

M. Georges PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, explique que des décisions modificatives sont nécessaires au budget déchets ménagers.

BUDGET annexe ORDURES MENAGERES - Décision modificative n°3

Régularisation budgétaire

Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant	
				+	-
Fonctionnement - Dépenses					
O11	611	/	Sous-traitance générale		19 520,00 €
O12	6215	/	Personnel	13 000,00 €	
67	673	/	Titres annulés sur exercice antérieur	6 200,00 €	
67	678	/	Autres charges	320,00 €	

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que présentées.

M. Georges PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, explique qu'afin de pouvoir payer les factures d'investissement en début d'année avant le vote du budget 2020, il est proposé d'ouvrir 25 % des crédits d'investissement ouverts au budget 2019 pour l'ensemble des budgets (budget général et budgets annexes).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'ouvrir les crédits d'investissement à hauteur de 25% des crédits budgétaires inscrits au budget 2019 pour l'ensemble des budgets (budget général et budgets annexes).

Attributions de compensations définitives**N°2019-218**

M. Georges PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, explique que le rapport de la CLECT a été envoyé à l'ensemble des communes de la CCBLM. Le tableau des attributions de compensations définitives est présenté.

Le tableau des attributions de compensations définitives est présenté.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les attributions de compensations définitives telles qu'annexées à la présente délibération.

Indemnités du comptable**N°2019-219**

M. Georges PEREIRA, Vice-Président en charge des finances, explique que M. Brousse, Receveur de la CCBLM, nous a adressé son indemnité de conseil. Le montant de l'indemnité sollicitée est de 1 563,98 €.

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Il est nécessaire que le conseil communautaire se prononce sur les indemnités à octroyer à Monsieur le Receveur.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'attribuer 80% des indemnités de conseil sollicitées par M. Brousse, comptable public, soit 1 260,33 €.
Voix pour 62, abstention 1, contre 0

Voirie**Fonds de concours 2019****N°2019-220**

Madame la Présidente explique que plusieurs communes sont concernés par des fonds de concours voirie cette année.

Un tableau récapitulatif est présenté.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les fonds de concours 2019 tels qu'annexés à la présente délibération.

Madame la Présidente explique qu'une seule et unique réponse a été reçue pour un emprunt voirie de 135 700 € (40 300 € FLETY, 37 100 € ST HONORE, 58 300 € ACHUN) de la part du Crédit Mutuel.

Il est possible de faire 3 contrats séparés ou 1 seul contrat contenant les 3 prêts. Dans les 2 cas, il y aura 3 tableaux d'amortissement, sans frais supplémentaires.

La proposition est détaillée et annexée.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve l'offre du Crédit mutuel proposée sur 10 ans en remboursement par trimestrialité,
- autorise Madame la Présidente à signer le contrat de prêt avec le Crédit mutuel pour une durée de 10 ans par trimestrialité.

Madame la Présidente explique que la commune de Fléty est éligible à la DETR pour les travaux de voirie et souhaiterait solliciter la DETR sur ces travaux de voirie.

Dépenses (HT)		Recettes prévisionnelles		
Investissements	HT	Financement	HT	%
Maîtrise d'œuvre, honoraires travaux et frais annexes	1 481,84 €	C. C. Bazois Loire Morvan (Fléty)	23 116,84 €	60,00
Travaux d'élargissement route VC4	37 046,00 €	Etat DETR	15 411,00 €	40,00
		Fonds de concours ou emprunt		0,00
TOTAL	38 527,84 €		38 527,84 €	100,00

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement tel que présenté,
- sollicite l'Etat au titre de la DETR 2020 pour un montant de 15 411 € soit 40% du montant total de 38 527,84 € HT.

Tourisme

Dossier de demande de subventions pour la réalisation d'un bassin thermal aqualudique à Saint-Honoré-les-Bains

N°2019-223

Chantier 6 du Contrat de Station

Portage : Chaîne Thermale du Soleil

M. Grandjean, Vice-Président en charge du tourisme, explique que, dans le cadre du Contrat de Station, la création d'un bassin thermal dans un contexte de baisse de la fréquentation de la station a été inscrite. Le contrat de station est un déclencheur ; sans cet engagement de tous les partenaires à redynamiser la ville, ce projet de la CTS n'aurait pas été engagé.

Cibles :

- les curistes
- les accompagnants des curistes,
- les locaux,
- les touristes

Objectifs :

- attirer de nouveaux publics
- agrémenter et prolonger le séjour
- fidéliser la patientèle
- développer la fréquentation thermale médicale,
- positionner Saint Honoré les Bains comme une station touristique dynamique

Cet espace se situera au bout de l'aile droite du bâtiment, accessible au public touristique et à proximité de l'Institut de beauté. Cette nouvelle zone aquatique permettra de dispenser des soins thermaux conventionnés et des soins de bien-être.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Démolitions	92 000€	CR BFC	498 000€
Gros oeuvre	315 000€	CC BLM	5 000€
Chape, étanchéité, carrelage, faïence	188 000€	Chaîne Thermale du Soleil	997 000€
Plâtrerie, peinture, faux plafonds	98 000€		
Electricité	120 000€		
Plomberie, chauffage, traitement air	148 000€		
Flocage	10 000€		
Inox (canivaux et mains courantes)	14 000€		
Cloisons légères	20 000€		
Pocess piscine	250 000€		
Equipements piscine	100 000€		
Honoraires architecte	138 000€		
TOTAL	1 493 000€	TOTAL	1 493 000€

Calendrier :

Démarrage des travaux à l'intersaison thermale 2019-2020 sous condition d'accords de subvention.
Fin des travaux : juillet 2020

Projections :

3 nouveaux soins :

- activité physique en piscine
- douche sous immersions
- douche de forte pression

Ces soins s'adressent particulièrement à la patientèle Rhumatologie (versus Voies Respiratoires).

Fréquentation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Curistes RH	1 510	1 631	1 794	1 973	2 131	2 302	2 486	2 635	2 793	2 933	3 079
Evol. % RH		8%	10%	10%	8%	8%	8%	6%	6%	5%	5%
Curistes VR	426	426	426	426	426	426	426	426	426	426	426
Total RH + VR	1 936	2 057	2 220	2 399	2 557	2 728	2 912	3 061	3 219	3 359	3 505

En 2030, près de 3500 patients, soit une augmentation de 81%. Les capacités d'accueil totales sont de l'ordre de 4 500 patients. On note la création d'un Call Centre dans les Hauts de France fin 2019.

- Nouvelles offres de remise en forme et bien-être = investissement pour l'amélioration de l'attractivité
- accès libre au bassin, sous la forme de forfait de 2h à 12€/pers, et formules duo et familles
 - soins et activités complémentaires seront intégrées aux forfaits santé et Spa déjà commercialisés.

Fréquentation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
# Forfaits Spa	250	263	276	289	298	307	316	326	336	346	356
en €	18 750	19 688	22 050	23 153	23 847	24 562	25 299	27 687	28 518	29 373	30 254
# Nature Détente	150	350	403	463	532	612	704	810	931	1 071	1 231
en €	1 650	3 850	4 428	5 092	6 388	7 346	8 448	10 524	12 103	13 919	16 006
# Séances en bassin	120	280	308	339	373	410	451	496	546	600	660
en €	1 200	2 800	3 080	3 388	3 727	4 099	4 509	4 960	5 456	6 002	6 602
Total en €	21 600	26 338	29 558	31 632	33 962	36 008	38 256	43 172	46 077	49 294	52 863

Séances d'aquagym tous les après-midi des lundis, mercredis et vendredis.

Emplois

Etablissement actuellement déficitaire, abondé par les bénéfices des autres établissements. Dans les 5 ans :

- 3 emplois pour la cure thermale : 1 éducateur sportif, 2 agents de soins
- 3 emplois pour l'activité de bien-être : 1 maître-nageur, 1 esthéticienne et 1 hôtesse d'accueil.

Une étude montre que 100 nouveaux curistes = 1 emploi créé.

Si les prévisions 2030 sont atteintes, 15 créations d'emploi et d'autres zones de soins pourraient être envisagées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accorde une subvention à hauteur de 5 000€ à l'établissement thermal de Saint-Honoré-les-Bains pour la réalisation de ces travaux de bassin thermal aqualudique.

Travaux du port de Cercy-la-Tour

N°2019-224

Madame la Présidente explique que des avenants sont nécessaires au marché d'aménagement du port de Cercy-la-Tour.

L'implantation du bâtiment pour l'Office de Tourisme de Cercy-la-Tour a dû être modifiée car lors du démarrage des travaux, on a découvert que le bâtiment prévu au départ était en surplomb d'une conduite de gaz.

La forme du bâtiment a été corrigée tout en conservant la même surface de bureaux et toujours en intégrant le transformateur EDF.

Cela a entraîné des modifications au niveau des fondations et du plancher pour l'entreprise MORINI (lot n°1) et de la charpente/couverture pour l'entreprise LAZARO (lot n°2).

D'autre part, il a été décidé de ne mettre qu'une seule base de vie sur le chantier.

Des avenants sont donc nécessaires pour prendre en compte ces changements ainsi que les premiers travaux réalisés avant la découverte de la conduite de gaz.

1) AVENANT n°1 LOT n° 1 – Entreprise MORINI

Montant initial du marché pour le lot n°1 : **140 744,00 €HT**

En plus-value

Travaux étude/géomètre pour nouvelle implantation	+ 1 939,07 € HT
Changement technique de fondation par micropieux	+ 4 428,52 € HT
Modifications fondations, réseau assainissement, plancher, superstructure	+ 3 608,08 € HT
Travaux réalisés découlant de la découverte de la conduite de gaz	+ 2 561,40 € HT
TOTAL PLUS-VALUE	12 537,07 € HT

En moins-value

Travaux de façades (moins de façade)	- 385,15 € HT
Suppression d'une Installation de chantier	- 6361,09 € HT
TOTAL MOINS-VALUE	- 6746,24 € HT

Montant de l'avenant n°1 : + **5844,47 € HT**

Montant du marché après avenant n°1 : **146 588, 47 € HT**

Soit une augmentation de 4%

2) AVENANT n°1 LOT n° 2 – Entreprise LAZARO

Montant initial du marché pour le lot n°1 : **143 500,00 € HT**

En plus-value

- Bois supplémentaire pour charpente
- Modification ossature bois
- Modification couverture en bac acier

Total des plus-values : 2 869,94 € HT

Montant du marché après avenant n°1 : **146 369,94 € HT**

Soit une augmentation de 2%

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- demande à ce que des pénalités soient appliquées au maître d'œuvre en charge du projet puisque sa responsabilité peut être engagée concernant la conduite de gaz non repérée,

- approuve la signature des avenants telle que présentés.

Voix pour 37, abstentions 13, contre 13

Habitat

Convention OPAH avec le Conseil départemental de la Nièvre

N°2019-225

M. Jean-Paul MARGERIN, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace et de l'habitat, explique que l'OPAH de Luzy a débuté le 26 juillet 2018 avec la signature d'une convention multipartite sur 5 ans. Le Conseil Départemental de la Nièvre participe au financement de l'animation de l'opération et des aides directes aux travaux des particuliers. Chaque année, et conformément à la convention multipartite, une convention précise le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la participation financière attribuée par le Département à la CCBLM dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Habitat de Renouvellement Urbain sur le Centre Bourg de la Commune de LUZY.

Cette convention a pour objet de préciser le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la participation financière attribuée par le **Département** à la **CCBLM**, au titre de la deuxième année (26 juillet 2019-26 juillet 2020).

La convention est présentée.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve la convention d'OPAH avec le Conseil départemental de la Nièvre telle qu'annexée à la présente délibération,

- autorise Madame la Présidente à signer cette convention.

Prochaines réunions :

- bureau communautaire :

- . le 9 janvier
- . le 20 février

- conseil communautaire :

- . le jeudi 16 janvier 2020 à Luzy
- . le 5 mars 2020
- . le 16 avril à Saint-Honoré-les-Bains

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 22h30.



Le Secrétaire de séance

Georges PEREIRA